

AMNISTIE INTERNATIONALE

mardi 27 mars 2012, 00h01 TU

LA PEINE DE MORT EN 2011 : FAITS ET CHIFFRES

SITUATION DANS LE MONDE

Au moins **676 personnes** ont été exécutées dans **20 pays** en 2011.

La plupart des exécutions ont eu lieu en **Arabie saoudite**, en **Chine**, en **Corée du Nord**, aux **États-Unis**, en **Irak**, en **Iran**, en **Somalie** et au **Yémen**.

La **Chine** a exécuté plus de prisonniers que tous les pays du globe réunis – même si l'on ignore le nombre exact de condamnés mis à mort en Chine, ce chiffre étant classé secret d'État.

Au Moyen-Orient, le nombre **d'exécutions confirmées a augmenté** de près de 50 %.

Par rapport à 2010, au moins **149 personnes supplémentaires** ont été exécutées en 2011 – on a en effet observé une augmentation brutale des exécutions en Iran, en Irak et en Arabie saoudite.

En 2011, **seuls 20 pays sur 198 ont procédé à des exécutions** – ce qui représente une baisse de plus d'un tiers sur 10 ans (ils étaient 31 en 2002).

Dans le monde, **140 pays**, à savoir plus des deux tiers, sont **abolitionnistes** en droit ou dans la pratique.

En 2011, 33 États ont **commué** des condamnations à la peine capitale ou accordé des **grâces** à des condamnés, au lieu de 19 en 2010.

Au moins **18 750 personnes** demeuraient sous le coup d'une **condamnation à mort** à la fin de l'année 2011.

La peine de mort a été prononcée pour sanctionner l'**adultère** et la **sodomie** en Iran, les délits religieux tels que l'**apostasie** en Iran, le **blasphème** au Pakistan, ainsi que la « **sorcellerie** » en Arabie saoudite, le **trafic d'ossements humains** en République du Congo et les **infractions à la législation sur les stupéfiants** dans **plus de 10 pays**.

Au moins trois personnes ont été exécutées en Iran pour des crimes commis alors qu'elles avaient **moins de 18 ans**, en violation du droit international.

Dans la majorité des pays où des personnes ont été condamnées à mort ou exécutées, les procès ne respectaient pas les **normes internationales d'équité**. Dans certains d'entre eux, **des « aveux » étaient extorqués sous la torture** ou la contrainte, notamment en Arabie saoudite, au Bélarus, en Chine, en Corée du Nord, en Iran et en Irak.

Les étrangers étaient touchés de manière disproportionnée par la peine de mort, dans des pays comme l'Arabie saoudite, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande.

Au Bélarus et au Viêt-Nam, les condamnés à mort, pas plus que leurs familles et leurs avocats, **n'étaient prévenus de la date de leur exécution**.

À la connaissance d'Amnistie internationale, des **exécutions publiques** ont eu lieu en Arabie saoudite, en Corée du Nord, en Iran et en Somalie.

Les Parlements du **Bénin** et de **Mongolie** ont adopté une loi en vue de ratifier le principal traité des Nations unies qui vise à abolir la peine de mort.

AFRIQUE

En Afrique subsaharienne, la **Somalie**, le **Soudan** et le **Soudan du Sud** ont procédé à des exécutions en 2011.

La **Sierra Leone** a instauré un moratoire officiel sur les exécutions, tandis que le **Nigeria** l'a confirmé.

AMÉRIQUES

En 2011, les **États-Unis** demeuraient le seul pays des Amériques à procéder à des exécutions. Le nombre d'exécutions est descendu à 43 en 2011, alors qu'il s'élevait à 46 en 2010, et à 71 en 2002.

En 2011, 78 nouvelles **condamnations à mort** ont été prononcées aux États-Unis. Ce chiffre représente une baisse importante en ce qui concerne le recours à la peine de mort ; la moyenne des condamnations prononcées chaque année dans les années 1980 et 1990 s'élevait en effet à 280.

Depuis 1973, 140 condamnés à mort ont été **innocentés** aux États-Unis.

Aux États-Unis, l'**Illinois** est devenu le 16^e État à abolir la peine de mort, tandis que l'**Oregon** a annoncé l'instauration d'un moratoire sur les exécutions.

À l'exception d'au moins six nouvelles condamnations à mort au total prononcées au Guyana, à Sainte-Lucie et à Trinité-et-Tobago, l'Amérique du Sud et les Caraïbes étaient une **zone sans peine de mort** en 2011.

ASIE-PACIFIQUE

À l'exception de cinq nouvelles condamnations à mort en **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, les îles du Pacifique étaient toujours une zone sans peine de mort en 2011.

Aucune exécution n'a été recensée au **Japon**, pour la première fois depuis 19 ans, ni à **Singapour** en 2011.

En **Chine**, les autorités ont supprimé la peine capitale pour 13 infractions, principalement des « crimes en col blanc », mais a ajouté au moins deux nouvelles entrées à la liste des crimes passibles de ce châtimeut.

À **Taiwan**, le gouvernement a retiré la peine de mort du Code militaire pour toute une série de crimes, notamment l'enlèvement, le trafic d'armes et la fabrication de faux billets.

EUROPE

Le **Bélarus** demeurait le seul pays en Europe et dans l'ancienne Union soviétique à procéder à des exécutions en 2011.

La **Lettonie** a pris toutes les mesures nécessaires en vue d'abolir la peine de mort pour tous les crimes, devenant ainsi le 97^e État du monde à le faire au 1^{er} janvier 2012.

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

Quatre États – l'**Arabie saoudite**, l'**Irak**, l'**Iran** et le **Yémen** – étaient responsables de 99 % de l'ensemble des exécutions recensées dans cette région du globe.

En **Iran**, Amnesty internationale a reçu des informations crédibles faisant état d'un grand nombre d'exécutions non confirmées, voire secrètes, ce qui doublerait quasiment le nombre de mises à mort officiellement reconnues.